



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 757 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, un avis de motion a été donné concernant le projet de règlement numéro 757, soit le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Le projet de règlement a été présenté par monsieur le conseiller, Clément Pratte.

Le code d'éthique et de déontologie a pour objet d'assurer l'adhésion explicite des membres du Conseil municipal de Notre-Dame-du-Mont-Carmel aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Le règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du 5 février 2018 et cette séance se tiendra à 19h00 au lieu ordinaire des séances du Conseil, situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut le faire au bureau municipal, situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville durant les heures de bureau.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 16 janvier 2018.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier